

P-523

Collectif d'habitant.es de la Ville de Genève
p.a.
Isabelle Lamm



RECOMMANDE
Madame
Fabienne Aubry-Conne
Présidente
Commission des pétitions
de la Ville de Genève
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Genève, le 5 août 2024

Pétition « Pour le droit d'emprunter et de rendre de livres en toutes circonstances aux bibliothécaires dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève et pour favoriser les liens entre public et professionnel.les »

Madame la Présidente,

Par la présente, nous vous remettons en annexe une pétition intitulée « Pour le droit d'emprunter et de rendre de livres en toutes circonstances aux bibliothécaires dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève et pour favoriser les liens entre public et professionnel.les » munie de plus de 250 signatures.

En effet, depuis une dizaine d'années, les bornes automatiques qui permettent l'emprunt et le retour des livres sans contact avec un.e bibliothécaire ont fait leur entrée dans les bibliothèques municipales. Une telle machine peut ponctuellement satisfaire des besoins d'emprunter un livre en toute discrétion ou de rendre un document rapidement si cela est nécessaire.

Dans un article intitulé « Les machines appelées à rendre les bibliothèques plus humaines » paru dans *nota* (le journal des bibliothèques municipales, Genève, ville de culture, n. 6 septembre 2023-janvier 2024), il est annoncé qu'à terme les bornes vont se multiplier et que les bibliothécaires n'auront plus le droit d'effectuer les emprunts et retours de livres mais que le public sera obligé de faire ces deux opérations auxdites bornes.

L'argument principal avancé dans l'article par les promoteurs de cette évolution est de libérer du temps de « manutention » des bibliothécaires afin de leur permettre d'interagir davantage avec le public. Cet argument va à l'encontre des missions de base des bibliothèques, qui sont de renseigner le public, le conseiller et le former à l'utilisation des bibliothèques (*Règlement d'utilisation des bibliothèques municipales LC 21 631.1 du 1^{er} octobre 2016*). En effet, le cœur du métier de bibliothécaire est le conseil, qui s'effectue en premier lieu lors de discussions pendant les opérations de prêt et de retour des livres. Le

premier lien entre les bibliothécaires et les usagères et usagers se tisse lors de ces moments. Et qui mieux que les bibliothécaires peuvent contribuer à accompagner dès le plus jeune âge leur public dans ce monde où l'éducation à l'information est un enjeu sociétal majeur ?

De plus, remplacer des personnes par des machines aura pour conséquence une perte des compétences professionnelles et le risque d'engendrer des compressions en personnel. Enfin, la multiplication des machines, leur entretien et leurs remplacements va au rebours de toute considération sur le développement durable.

Les liens et les échanges entre les personnes, les conseils donnés par des professionnels, les compétences, l'éducation à la recherche documentaire ainsi que la lecture gratuite sont des fondamentaux à préserver. Nous sommes persuadés que les activités de prêt et de retour des documents auprès des bibliothécaires sont les bases de toute médiation culturelle en bibliothèque et un service public à conserver.

Les signataires de la pétition demandent donc que les bibliothécaires restent les interlocuteurs privilégiés et incontournables pour les opérations de prêt et de retour des documents et que l'installation des bornes automatiques dans les bibliothèques soit limitée au strict nécessaire (une borne par bibliothèque).

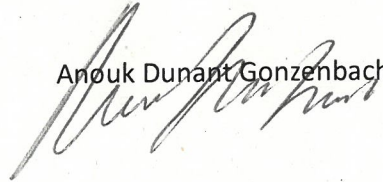
En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Collectif :

Isabelle Lamm



Anouk Dunant Gonzenbach



Pétition aux autorités de la Ville de Genève
Par un collectif d'habitant.es de la Ville de Genève

Pour le droit d'emprunter et de rendre des livres en toutes circonstances aux bibliothécaires dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève et pour favoriser les liens entre public et professionnel.les

Depuis une dizaine d'années, les bornes automatiques qui permettent l'emprunt et le retour des livres sans contact avec un.e bibliothécaire ont fait leur entrée dans les bibliothèques municipales. Une telle machine peut ponctuellement satisfaire des besoins d'emprunter un livre en toute discrétion ou de rendre un document rapidement si cela est nécessaire.

Dans un article intitulé « Les machines appelées à rendre les bibliothèques plus humaines » paru dans *nota* (le journal des bibliothèques municipales, Genève, ville de culture, n. 6 septembre 2023-janvier 2024), il est annoncé qu'à terme les bornes vont se multiplier et que les bibliothécaires n'auront plus le droit d'effectuer les emprunts et retours de livres mais que le public sera obligé de faire ces deux opérations auxdites bornes.

L'argument principal avancé dans l'article par les promoteurs de cette évolution est de libérer du temps de « manutention » des bibliothécaires afin de leur permettre d'interagir davantage avec le public. Cet argument va à l'encontre des missions de base des bibliothèques, qui sont de renseigner le public, le conseiller et le former à l'utilisation des bibliothèques (*Règlement d'utilisation des bibliothèques municipales LC 21 631.1 du 1^{er} octobre 2016*). En effet, le cœur du métier de bibliothécaire est le conseil, qui s'effectue en premier lieu lors de discussions pendant les opérations de prêt et de retour des livres. Le premier lien entre les bibliothécaires et les usagers se tisse lors de ces moments. Et qui mieux que les bibliothécaires peuvent contribuer à accompagner dès le plus jeune âge leur public dans ce monde où l'éducation à l'information est un enjeu sociétal majeur ?

De plus, remplacer des personnes par des machines aura pour conséquence une perte des compétences professionnelles et le risque d'engendrer des compressions en personnel. Enfin, la multiplication des machines, leur entretien et leurs remplacements va au rebours de toute considération sur le développement durable.

Les liens et les échanges entre les personnes, les conseils donnés par des professionnel.les compétent.es, l'éducation à la recherche documentaire ainsi que la lecture gratuite sont des fondamentaux à préserver. Nous sommes persuadé.es que les activités de prêt et de retour des documents auprès des bibliothécaires sont les bases de toute médiation culturelle en bibliothèque et un service public à conserver.

Ainsi, les sous-signé.es demandent que :

- Les bibliothécaires restent les interlocuteurs privilégiés et incontournables pour les opérations de prêt et de retour des documents.
- L'installation des bornes automatiques dans les bibliothèques soit limitée au strict nécessaire (une borne par bibliothèque).

Nom et prénom

Adresse

Signature